REÇU EN PREFECTURE
le 11/10/2017
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20171004-DEL17_10_B9_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
04/10/2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12 + 2	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
20/09/2017

Délibération n°
DEL17_10_B9_01

Etaient présents :
11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ :** St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Ont donné pouvoir :
Jean BACCI (conseil régional) à Eliane BARREILLE
Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

Projet européen « accompagner, valoriser et promouvoir l'offre écotouristique dans les espaces protégés alpins »

Vu le Code Général des collectivités Locales,
Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon,
Vu la stratégie du tourisme durable pour la période 2017 à 2022 validée par le comité syndical en date du 6 septembre 2016,

Considérant que l'autorité de gestion du POIA (Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes) diffuse un appel à propositions sur le volet actions interrégionales du programme dont l'échéance est fixée au 13 octobre 2017.

Dans le cadre de cet appel à propositions, les Parcs nationaux alpins : Ecrins, Mercantour, Vanoise ont sollicité le réseau des parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur pour porter un projet commun. L'appel à propositions étant réservé aux territoires du massif alpin, il est proposé que le Parc du Verdon, éligible, soit partenaire des parcs nationaux alpins. Le Parc national du Mercantour coordonne la candidature à l'appel à propositions et se positionne comme chef de file du projet.

Le contenu du projet soumis à l'appel à propositions vise à mutualiser l'action des parcs nationaux et régionaux alpins **en faveur de l'écotourisme**. L'engagement des parcs en faveur de l'écotourisme se traduit par la certification de leurs stratégies autour des principes de la Charte européenne du tourisme durable, ainsi que par le déploiement des marques Esprit et Valeurs Parc. Au travers de ce programme commun les Parcs nationaux et les Parcs naturels régionaux alpins souhaitent concrétiser un partenariat et le valoriser auprès des clientèles touristiques. Ce partenariat se traduira notamment par des actions mutualisées pour accompagner les entreprises touristiques vers des pratiques d'écotourisme complété d'un plan d'action marketing décliné en opérations de promotion. Ce volet marketing et promotionnel devra répondre à une nécessité de mise en cohérence et de complémentarité avec le positionnement commun recherché par le réseau des PNR de Provence Alpes Côte d'Azur.

Les objectifs du projet devront répondre aux orientations attendues de l'appel à propositions. Celles-ci se traduisent par des actions de mise en réseau et de mutualisation à l'échelle alpine des stratégies et initiatives locales de valorisation des ressources naturelles et culturelles de montagne. Le calendrier de mise en œuvre du projet est compris sur une période triennale qui s'étendra sur les années 2019 à 2021.

Plus précisément le projet s'organise autour de 3 volets :

1/ Accompagnement des professionnels vers des démarches vertueuses
2/Marketing et communication :
3/Animation du programme

… / …

REÇU EN PREFECTURE
le 11/10/2017
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20171004-DEL17_10_B9_01-DE

… / …

Considérant le plan de financement suivant pour le PNR Verdon :

Coût total TTC : .....96 000,00 €
Europe – FEDER : .....48 000,00 €
Etat – FNADT .....28 800,00 €
Autofinancement .....19 200,00 €

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Décident d'engager le PNR Verdon dans la réalisation de ce projet,
- Approuvent le projet tel que décrit dans le dossier de candidature,
- Valident le plan de financement prévisionnel ci-dessus exposé,
- Valident l'aide financière sollicitée au titre du FEDER d'un montant de 48 000 € (quarante-huit mille euros) et la part d'autofinancement du PNR Verdon d'un montant de 19 200 € (dix-neuf mille euros)
- Valident le calendrier de réalisation engageant le PNR Verdon sur la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021
- Autorisent le Président à signer toutes autres pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 11/10/2017
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20171004-DEL17_10_B9_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 04/10/2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12 + 2	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
20/09/2017

Délibération n° DEL17_10_B9_02

Etaient présents :

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ :** St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Ont donné pouvoir :
Jean BACCI (conseil régional) à Eliane BARREILLE
Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

Marché de prestations de services d'assurances pour le Parc naturel régional du Verdon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant la consultation lancée par le Parc dans le cadre d'une procédure adaptée, pour la fourniture de prestations de services d'assurances pour 3 ans à compter du 1er janvier 2018

Considérant que ce marché comporte cinq lots :

- **Lot 1 : Responsabilité Civile**
- **Lot 2 : Dommages aux Biens**
- **Lot 3 : Contrat Flotte Automobile**
- **Lot 4 : Garanties Statutaires**
- **Lot 5 : Protection juridique des agents et des élus**

Le Président propose de retenir les offres suivantes en application des critères de sélection des offres définis dans le règlement de consultation :

Lot n° 1 : **GROUPAMA** pour un montant de 1994,70 € TTC au titre de l'année 2018
Lot n° 2 : **LAFONT / AXA CORPORATE SOLUTIONS** pour un montant de 1 754,48 € TTC au titre de l'année 2018
Lot n° 3 : **LAFONT / AXA CORPORATE SOLUTIONS** pour un montant de 4 763,50 € TTC au titre de l'année 2018
Lot n° 4 : **CNP / SOFAXIS** pour un taux de 3,50 % de la masse salariale (montant provisionnel de 25 293,13 € TTC au titre de l'année 2018
Lot n° 5 : **Sarre et Moselle / PROTEXIA** pour un montant de 285,95 € TTC au titre de l'année 2018

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à signer les marchés de prestations de services d'assurances avec les quatre compagnies d'assurances mentionnées ci-dessus pour une durée de 3 ans, selon les modalités et les montants ainsi exposés,
- Autorisent le Président à signer tout avenant relatif à ces contrats d'assurances qui s'avèrerait nécessaire,
- Autorisent le Président à signer toutes autres pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 11/10/2017
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20171004-DEL17_10_B9_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
04/10/2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12 + 2	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
20/09/2017

Délibération n° DEL17_10_B9_03

Etaient présents :
11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ :** St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Ont donné pouvoir :
Jean BACCI (conseil régional) à Eliane BARREILLE
Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

Mise en place d'un accord-cadre pour des prestations de communication

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant la procédure d'accord-cadre lancée sous la forme d'une procédure adaptée pour la réalisation de prestations de communication pour le Parc naturel régional du Verdon, sans minimum et avec un montant maximum fixé à 200 000 € HT pour l'ensemble des trois lots et pour la durée maximale de 3 ans, allotie comme suit :

- Lot n° 1 : conception graphique
- Lot n° 2 : impression papier
- Lot n° 3 : conception et fabrication de panneaux

Considérant que les documents de la consultation prévoyaient de retenir 3 candidats maximum, (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats) pour chacun des 3 lots, et ce, pour une durée de deux ans, renouvelable 1 an.

Considérant que les offres des candidats suivants, ont été jugées économiquement les plus avantageuses en fonction des critères établis dans le règlement de consultation par la commission des achats :

Lot 1 : **LA CHAMADE SARL** (34 Maugio)
MERKDERIAN (34 St Gely du Fesc)
AUTREMENT DIT COMMUNICATION (04 Sisteron)

Lot 2 : **Imprimerie RICCOBONNO** (83 Le Muy)
Imprimerie JF. IMPRESSION (34 Montpellier)
Imprimerie de Haute Provence (04 La Brillanne)

Considérant qu'une seule offre a été réceptionnée au titre du lot n° 3

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents conclus sur la base de cet accord seront attribués après remise en concurrence des titulaires des lots correspondant à l'objet du marché. Cette remise en concurrence interviendra lors de la survenance du besoin.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Bureau :

… / …

REÇU EN PREFECTURE
le 11/10/2017
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20171004-DEL17_10_B9_03-DE

… / …

- Autorisent le Président à signer les accords-cadres avec les sociétés précitées, pour une durée de 2 ans renouvelable 1 an au titre des lots 1 et 2
- Décident de déclarer infructueux le lot n° 3 qui sera relancé ultérieurement
- Autorisent le Président à signer les marchés subséquents d'un montant inférieur ou égal à 30 000 € HT, qui découleront de cet accord-cadre, (par délégation du Président les marchés subséquents inférieurs à 1000 € TTC seront signés par le Directeur)
- Autorisent le Président à signer tout avenant qui s'avèrerait utile à l'exécution de cet accord-cadre.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 11/10/2017
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20171004-DEL17_10_B9_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
04/10/2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12 + 2	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
20/09/2017

Délibération n°
DEL17_10_B9_04

Etaient présents :
11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ :** St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Ont donné pouvoir :
Jean BACCI (conseil régional) à Eliane BARREILLE
Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

Marché pour l'acquisition de 2 véhicules à motorisation électrique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu le budget du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Le Président expose la consultation lancée par le Parc du Verdon dans le cadre d'une procédure adaptée, pour l'acquisition de 2 véhicules à motorisation 100 % électrique et 1 véhicule utilitaire d'occasion. Ce marché prévoyait la reprise de 3 véhicules.
Il rappelle que ces véhicules électriques seront financés dans le cadre du programme financier TEPCV

Considérant la seule offre formulée par RENAULT Manosque Automobile qui correspond au cahier des charges et rentre dans l'enveloppe financière disponible et inscrite au budget primitif

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Bureau :
- Autorisent le Président à signer le marché avec RENAULT Manosque Automobile pour :
  - l'acquisition de 2 véhicules ZOE ZEN gamme 2017 pour un montant global de 32 577,98 € TTC ;
  - la reprise de 3 véhicules (Citroën C4 + Renault Kangoo + Renault Express) pour un montant global de 6 800 € TTC ;
  - la location des batteries pour chacun des 2 véhicules électriques pour un coût mensuel de 99 € TTC / véhicule et pour une durée de location de 60 mois ;
- Autorisent le Président à signer toute modification ultérieure au sens des articles 139 et 140 du décret 2016 360.
- Autorisent le Président à signer toute pièce qui s'avérerait nécessaire à la bonne réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 11/10/2017
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20171004-DEL17_10_B9_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
04/10/2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12 + 2	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
20/09/2017

Délibération n°
DEL17_10_B9_05

Etaient présents :
11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ :** St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Ont donné pouvoir :
Jean BACCI (conseil régional) à Eliane BARREILLE
Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

Conventions pour la journée d'inauguration du 29 octobre 2017 inscrites au programme des 20 ans du parc

Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon,
Vu la stratégie touristique durable du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2017-2022 validée par le comité syndical en date du 6 septembre 2016

Le Président expose que le Parc et les collectivités partenaires ont inscrit dans le cadre du programme des 20 ans du Parc naturel régional du Verdon et des 50 ans du lac d'Esparron, le projet d'organiser une journée conviviale le 29 octobre 2017**dont l'objectif principal est d'inaugurer le tracé du tour du lac d'Esparron à pied.** La création d'un réseau de GR® de Pays s'inscrit dans la stratégie touristique du Parc et répond aux enjeux de mobilité et de valorisation des patrimoines naturels et culturels. Cette journée est plutôt orientée à destination des habitants du territoire pour leur donner la primeur de la découverte du réseau d'itinérance et faire en sorte qu'ils deviennent prescripteurs de l'offre.

Le programme de la journée, prévoit plusieurs points de départ depuis les communes du tour du lac : Gréoux-les-Bains, Saint Martin de Brômes, Quinson, Saint Julien le Montagnier. Plusieurs pratiques de mobilité douce seront valorisées dont la randonnée pédestre, le VTT et le canoë. Le site du Quartier (Espace naturel sensible géré par le Var) servira de point de rendez-vous. Le point de ralliement est fixé plus précisément à la maison du garde canal au lieu-dit le Quartier. Cette maison est propriété de la SCP qui a donné son accord de principe pour ouvrir le site durant la manifestation.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à signer les conventions suivantes :
  - Une convention d'organisation entre le Parc et le Comité régional de randonnée pédestre permettant de déléguer la responsabilité d'encadrement des sorties aux clubs de randonnée affiliés à la FFRP ;
  - Une convention d'organisation avec le club de canoë de Quinson qui encadrera la descente des basses gorges de Quinson au site du Quartier ;
  - Une convention d'organisation avec les professionnels des activités de canoë kayak (Christophe TREMEAU et Gaëtan HEMERY) ;
  - Une convention d'organisation avec le comité départemental de sport pour tous pour encadrer la pratique de randonnée nordique qui sera assurée par l'association de Saint Julien le Montagnier *S'porter autrement*;
  - Une convention d'organisation avec l'Office de tourisme communautaire de la DLVA pour l'encadrement de sorties VTT au départ de Gréoux-les-Bains ;
  - Une convention d'organisation avec les communes partenaires permettant de cadrer la prise en charge de la logistique de la manifestation ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 11/10/2017
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20171004-DEL17_10_B9_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
04/10/2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12 + 2	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
20/09/2017

Délibération n°
DEL17_10_B9_06

Etaient présents :
11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ :** St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Ont donné pouvoir :
Jean BACCI (conseil régional) à Eliane BARREILLE
Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

Conventions avec la Société du Canal de Provence et les communes d'Allos et Castellane

Vu la Code Général des Collectivités Locales,
Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la convention cadre de partenariat entre le PNR Verdon et la Société du Canal de Provence (S.C.P.) dont les objectifs partagés sont de :

- Gérer durablement et de manière équilibrée la ressource en eau
- Préserver la qualité des eaux du Verdon
- Accompagner le développement durable du territoire du Parc
- Faire vivre le partenariat entre le PNRV et la SCP

Vu la délibération du Bureau en date du 31 mai 2017 validant le programme opérationnel pour la période 2017-2020.

Le Président expose les projets de convention tripartite entre le PNR Verdon, la S.C.P. et :

- ✓ la **commune d'Allos** pour la réhabilitation de la station d'épuration d'Allos
  Montant total d'investissement : 2 587 384€ HT- Participation SCP : 250 000 € (38 % de l'autofinancement résiduel)

- ✓ la **commune de Castellane** pour la réhabilitation de la station d'épuration de Castellane Village
  Montant total d'investissement : 2 083 333€ HT- Participation SCP : 250 000 € (30 % de l'autofinancement résiduel)

- ✓ la **commune de Castellane** pour la réhabilitation de la station d'épuration de Castellane Zone Artisanale
  Montant total d'investissement : 493 172€ HT- Participation SCP : 97 264 € (50 % de l'autofinancement résiduel)

Les coûts des travaux et la participation de la SCP sont donnés à titre indicatif et pourront varier en fonction du montant réel des travaux (suite aux appels d'offres lancés par les porteurs de projet) et de la confirmation des cofinancements sur chacun des projets.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent les projets de conventions tripartites tels que présentés ;
- autorisent le Président à signer ces conventions ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 11/10/2017
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20171004-DEL17_10_B9_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
04/10/2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12 + 2	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
20/09/2017

Délibération n°
DEL17_10_B9_07

Etaient présents :
11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ :** St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Ont donné pouvoir :
Jean BACCI (conseil régional) à Eliane BARREILLE
Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

Mise à disposition de données SIG hors cadre de l'Open Data

Vu la Code Général des Collectivités Locales,
Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon,
Vu la délibération du Bureau en date du 12 juillet 2017 relative à la mise à disposition de données publiques dans le cadre de l'OPEN DATA
Dans le cadre de ses missions et de ses partenariats, le PNR du Verdon met à disposition des données SIG hors cadre de la délibération du 12 juillet 2017 portant sur la mise à disposition des données publiques – OPEN DATA

Considérant
- Que les données à caractère industriel et commercial, et celles pour lesquelles des tiers détiennent des droits intellectuels sont exclues de l'Open Data ;
- Que certaines données portant atteintes *« à la protection de l'environnement auquel elle se rapporte »* (art. L124-4 de la loi CADA modifié par l'ordonnance n°2010-1233 du 21 octobre 2010) ne seront pas communicables, du moins en l'état (notamment la localisation précise des espèces protégées) ;
- Que les données contenant des informations « à caractère personnel » et « sensibles » sont exclues de l'Open Data ;

La mise à disposition des fichiers SIG engage le prestataire ou le partenaire qui
- reconnaît avoir pris connaissance des spécifications techniques des fichiers préalablement à la mise à disposition ;
- s'engage à n'exploiter ces fichiers et les données du Parc naturel régional du Verdon, sous toute forme et sous tout support, que pour autant que cette exploitation est strictement liée et s'exerce pour les seuls besoins des prestations qui lui ont été confiées par le commanditaire, et s'interdit tout autre utilisation des fichiers et des données qu'ils contiennent ;
- s'engage à détruire les fichiers Parc naturel régional du Verdon et tout document dérivé de ces fichiers qu'il n'aurait pas eu à restituer au commanditaire pour quelque motif que ce soit, dans le cadre de l'exécution du contrat de prestation, et à n'en conserver aucune copie ;
- s'interdit notamment toute reproduction aux fins de divulgation, communication, mise à disposition, transmission des fichiers et des données à des tiers, sous toute forme, sur tout support, par quelque moyen et pour quelque motif que ce soit, à titre gratuit ou onéreux, sans l'autorisation expresse du Parc naturel régional du Verdon ;
- reconnaît que tout manquement de sa part à ces dispositions engagera sa pleine et entière responsabilité à l'égard du Parc naturel régional du Verdon ;

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :
- autorisent le Président à signer les conventions de mise à disposition de données SIG hors cadre de l'Open Data auprès de partenaires ou prestataires ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 11/10/2017
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20171004-DEL17_10_B9_08-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
04/10/2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12 + 2	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
20/09/2017

Délibération n°
DEL17_10_B9_08

Etaient présents :
11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ :** St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Ont donné pouvoir :
Jean BACCI (conseil régional) à Eliane BARREILLE
Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

Convention de pâturage ovin sur le domaine de Valx-Félines

Vu la Code Général des Collectivités Locales,
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,
Vu le plan de gestion des domaines de Valx Félines ;

Depuis la fin d'année 2016, l'éleveuse ovine qui avait l'usage d'une partie du domaine de Valx-Félines pour son pâturage hivernal a arrêté son activité.
Afin de retrouver un usager, un appel à candidature a été organisé au début de l'été et deux candidats se sont manifestés. Des entretiens ont été organisés le 11 juillet et un candidat a été retenu : Ludovic BAGARRY, éleveur basé à Aiguines.

Il est donc proposé aux membres du Bureau un projet de convention entre le Conservatoire du Littoral (propriétaire du domaine), le Parc du Verdon (gestionnaire) et Ludovic BAGARRY (éleveur).

Ce projet de convention définit les conditions de pâturage (nombre de bêtes, période, usage de l'eau…) pour une durée de 6 hivers (du 15 octobre 2017 au 15 mars 2023).

Elle prévoit le paiement d'une redevance annuelle de 260 €.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- autorisent le Président à signer la convention de pâturage ovin sur le domaine de Valx Félines entre le Parc du Verdon, le Conservatoire du Littoral et M. Ludovic BAGARRY ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 11/10/2017
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20171004-DEL17_10_B9_09-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
04/10/2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12 + 2	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
20/09/2017

Délibération n°
DEL17_10_B9_09

Etaient présents :
11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ :** St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Ont donné pouvoir :
Jean BACCI (conseil régional) à Eliane BARREILLE
Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

Conventions avec les agriculteurs dans le cadre du projet de plantation 2017

Vu la Code Général des Collectivités Locales,
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Pour l'année 2017, 6 agriculteurs ont bénéficié de l'accompagnement technique du Parc pour réfléchir à leur projet de plantation de haies ou d'arbres isolés sur leur exploitation agricole. Comme en 2016, ce projet est subventionné par le mécénat de l'Occitane et le Conseil régional de Provence Alpes-Côte d'Azur.

Ces projets engagent le Parc et les agriculteurs : il convient donc de définir les engagements et l'implication de chacune des parties dans une convention.

Les agriculteurs concernés sur l'année 2017 sont :
- Véronique Drif de Valensole
- Henri Mounier de Valensole
- Josette Pellestor de Valensole
- Brian Walker de Montagnac-Montpezat
- Jacky Piatti de Puimoisson
- Christian Gaudemard d'Allemagne en Provence

Le montant de la participation financière des agriculteurs s'élèvera à 10 % du coût des plants dont le montant final et définitif fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :
- autorisent le Président à signer les conventions avec les agriculteurs cités ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer tout pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

SYNDICAT MIXTE DE GESTION PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

REÇU EN PREFECTURE
le 11/10/2017
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20171004-DEL17_10_B9_11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
04/10/2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12 + 2	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
20/09/2017

Délibération n°
DEL17_10_B9_11

Etaient présents :
11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ :** St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Ont donné pouvoir :
Jean BACCI (conseil régional) à Eliane BARREILLE
Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

Les tours du Verdon, GR® de Pays -Animation-2018

Vu la Code Général des Collectivités Locales,
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Dans le cadre de la stratégie du programme espace valléen « Voir le Verdon en Grand ! » plusieurs opérations d'investissement sont prévues afin de structurer l'itinérance pédestre. Parmi ces opérations, figurent la création de 9 GR de Pays (aménagement, signalétique, mise en sécurité, balisage…).
En 2017 en permettant au Parc du Verdon de déposer un dossier lié au financement de l'ingénierie requise à au déploiement et à la promotion du réseau d'itinérance nouvelle dans le secteur SUD du Parc : tour du lac d'Esparron, tour du lac de Saint-Croix et tour des balcons du Verdon.

Pour l'année 2018, la demande de subvention concerne l'ingénierie nécessaire au déploiement et à la promotion du réseau d'itinérance nouvelle et prioritairement dans le secteur NORD du Parc : les gorges, les Mourres, lac de Castillon
Les dépenses prévues sont les suivantes :
- ingénierie « technicien de randonnée » du Parc à hauteur de 0,5 ETP en 2018 (de janvier à décembre 2018),
- outils de promotion de la randonnée et de l'offre d'itinérance nouvelle en lien avec les outils existants tels que chemin des parcs.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC : .....31 750 €
Conseil régional (80%) :..... 25 400 €
Autofinancement (20%) : ..... 6 350€

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :
- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 11/10/2017
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20171004-DEL17_10_B9_12-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
04/10/2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12 + 2	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
20/09/2017

Délibération n°
DEL17_10_B9_12

Etaient présents :
11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ :** St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Ont donné pouvoir :
Jean BACCI (conseil régional) à Eliane BARREILLE
Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

Animation et gestion de l'espace valléen « Voir le Verdon en Grand ! »- Plan d'actions 2016 – 2018
Soutien au poste de chargé du programme Espace valléen année 2018

Vu la Code Général des Collectivités Locales,
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

La présente opération concerne le poste de la chargée du programme espace valléen pour 1 ETP en 2018. Elle accompagnera et coordonnera la mise en œuvre du plan d'actions 2018 et la stratégie « Voir le Verdon en Grand !». Elle assistera les maîtres d'ouvrage dans le montage des projets et de leur plan de financement, fera le lien avec les partenaires techniques et financiers et assurera l'animation des instances du programme. Elle sera également en charge de la gestion de son enveloppe budgétaire.

Par ailleurs, cette opération prévoit également des actions de communication qui complètent celles réalisées en 2016 et 2017.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total HT : .....42 390 €
Coût total TTC : .....42 724 €
FEDER (POIA) 40% : .....17 089,60 €
ETAT–FNADT (CIMA) 20% : .....8 544,80 €
Région PACA 20% : .....8 544,80 €
Autofinancement 20% : .....8 544,80 €

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :
- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2017
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20171004-DEL17_10_B9_13-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
04/10/2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12 + 2	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
20/09/2017

Délibération n°
DEL17_10_B9_13

Etaient présents :
11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ :** St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Ont donné pouvoir :
Jean BACCI (conseil régional) à Eliane BARREILLE
Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

Attribution de tickets Kadeos culture et Kadeos Infini au personnel du syndicat mixte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget du Parc ;

Le Président propose de valoriser l'implication de l'équipe technique du Parc en attribuant à chacun des agents en poste au 1er décembre 2017, titulaires et contractuels (hors stagiaires et besoins saisonniers) des tickets Kadeos culture et Kadeos Infini pour un montant qui sera calculé à raison de 20 € par mois de présence sur l'année 2017. Un agent présent sur toute l'année percevra donc 240 € de tickets Kadeos.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'attribution de tickets Kadeos tel que présenté, aux agents du PNR Verdon, en poste au 1er décembre 2017, et à raison de 20 € par mois de présence sur l'année 2017 (hors stagiaires et besoins saisonniers).
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 11/10/2017
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20171004-DEL17_10_B9_14-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
04/10/2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12 + 2	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
20/09/2017

Délibération n°
DEL17_10_B9_14

Etaient présents :
11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ :** St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Ont donné pouvoir :
Jean BACCI (conseil régional) à Eliane BARREILLE
Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

DON A LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Vu le code Général des collectivités Locales ;

Vu le Budget du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon ;

Vu le souhait de la famille en deuil de Gilbert SAUVAN de faire un don à la ligue contre le Cancer, en lieu et place d'une couronne;

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Décident d'allouer à la Ligue contre le Cancer la somme de 300 € ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 11/10/2017
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20171004-DEL17_10_B9_15-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
04/10/2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12 + 2	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
20/09/2017

Délibération n°
DEL17_10_B9_15

Etaient présents :
11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ :** St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Ont donné pouvoir :
Jean BACCI (conseil régional) à Eliane BARREILLE
Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

Marchés pour l'organisation de formations-actions permettant la maitrise d'outils à mettre en place dans les démarches de participation citoyenne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu le budget du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Le Président expose la consultation lancée par le Parc du Verdon dans le cadre d'une procédure adaptée, pour l'organisation de formations-actions permettant la maitrise d'outils à mettre en place dans les démarches de participation citoyenne, organisée en 2 lots :
Lot 1 : Formation action sur l'outil « conférences gesticulées »
Lot 2 : Formation action sur l'outil « théâtre forum »

Pour l'ensemble de ces deux lots, un budget de 40 000 € est prévu au budget.

Une seule offre a été réceptionnée au titre du lot n° 1 mais nécessite certains compléments quant à la teneur de l'offre auprès du candidat et des confirmations au niveau du financeur de cette opération. Le Président propose donc de reporter la délibération quant au lot n° 1 au prochain Bureau.

Considérant l'offre présentée par la société IFMAN, basée à Malijai (04) au titre du lot n° 2 et pour un montant de 7378, 00 €TTC

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à signer le marché avec la société IFMAN, basée à Malijai, pour l'organisation de formations actions sur l'outil « conférence gesticulée » au titre du lot n° 2 ;;
- Décident de reporter au prochain Bureau la décision quant au lot n° 1 ;
- Autorisent le Président à signer toute modification ultérieure au sens des articles 139 et 140 du décret 2016 360 ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce qui s'avérerait nécessaire à la bonne réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 09/10/2017
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20171004-DEL17_10_B9_16-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
04/10/2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12 + 2	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
20/09/2017

Délibération n°
DEL17_10_B9_16

Etaient présents :
11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ :** St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Eliane BARREILLE

Ont donné pouvoir :
Jean BACCI (conseil régional) à Eliane BARREILLE
Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

TARIFS DE VENTE DES OUVRAGES, OBJETS ET PRODUITS VENDUS PAR LE PARC DU VERDON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la régie de recettes mise en place par délibération du comité syndical en date du 22 mars 199, modifiée par délibération du comité syndical du 9 juillet 2008 ;

Considérant que le comité syndical a, par les délibérations suscitées, chargé le Bureau de prendre toute décision nécessaire au bon fonctionnement de la régie de recettes ;

Le Président propose d'actualiser les tarifs de vente du miel marqué pour tenir compte de l'augmentation de son prix d'achat.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- décident de vendre les produits listés ci-dessous vendus notamment par le biais de la régie de recettes et d'en fixer les prix de vente tel que suit :

	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 10 (prix du lot)
Guide du sentier découverte de Blieux	4,00 €	25,00 €
Guide du sentier botanique d'Esparron de Verdon	4,00 €	25,00 €
Guide du sentier découverte de Chateauneuf les Moustier, à la Palud	4,00 €	/
Guide du Sentier du Lézard au Point Sublime à Rougon	4,00 €	/
Guide de la Route du Gypse, de Riez à St Jurs	4,00 €	/
Guide Sur les Chemins du Patrimoine	5,00 €	30,00 €
Guide « un site, une histoire, Les Salles »	4,00 €	/
Guide découverte « Par les Chemins du Parc du Verdon »	13,60 €	96,70 €

… / …

REÇU EN PREFECTURE
le 09/10/2017
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20171004-DEL17_10_B9_16-DE

… / …

	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 10 (prix du lot)
Classeur Lou grand Libre	49,00 €	/
Courrier scientifique « Draguignan-Verdon, liens d'histoires, liens de cœur »	**5,00 €**	**45,00**
Aquaguide	15,00 €	/
Découverte des Gorges – A. Collomp	12,20 €	/
Mémoire et paysages du Verdon – Fedensieu / Moulin	22,00 €	150,00 €
Guide Dakota « Balades Nature »	13,49 €	
« Voir Grand » (Panorama des Grands Sites)	9,00 €	/
« Parcs naturels régionaux, une autre vie s'invente ici » (Rustica éditions)	29,50 €	/
« Ecotourisme Provence Alpes Côte d'Azur (éditions petit futé)	9,95 €	/
« Des paysages et des hommes » (éditions Plume de carotte)	29,00 €	/
Ouvrage « semences de Kokopelli »	55,00 €	/
« Verdon d'autres visages » (Biotope éditions)	34,50 €	/
Guide du routard « le train des pignes de Nice à Digne les bains »	5,90 €	/
Fiches Randonnées	0,90 €	5,00 €
Stylo en bois	3,00 €	20,00 €
Porte-clés en bois	3,00 €	20,00 €
Carnet de 10 timbres à l'effigie des parcs naturels régionaux	8,90 €	/
Carte postale	0,50 €	3,50 €
Bouteille de jus de fruits « les vielles branches du Verdon » 1 l.	3,00 €	/
Tee-shirt « VERDON » (taille adulte)	**15,00 €**	**/**
Tee-shirt « VERDON » (taille enfant)	**12,00 €**	**/**
Autocollants « VERDON » (pictogrammes charte graphique)	**1,50 €**	**10,00 €**

Almanach « ces petits ruisseaux qui font le Verdon »	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 5
En période de souscription (du 22.09.2017 au 15.12.2017)	**15 €**	**/**
Hors période de souscription	**18 €**	**75 €** (le lot)

Produits marqués « Parc naturel régional du Verdon » :	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 5
Safran – Harmony Guis – 0,25 g	**12,00 €**	**---**
Safran – Guy Mombel – 0,25 g	12,00 €	----
Safran – Bruno Carron – 0,50 g	16,00 €	----
Miel – Georges Huet – 250 g	5,00 €	----
Miel – Pozzoni – 250 g	**7,00 €**	**---**
Plantes aromatiques – Isabelle Ruffo	3,00 €	12,50 €

Produits marqués « Parc naturel régional du Verdon » :	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 3
Vin bio AOP Pierrevert – bouteille de 75 cl	7,00 €	20,00 € (le lot)

	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 50	**Prix de vente par lot de 20**
Carte « Randonnées dans les Gorges du Verdon »	4,00 €	140 € (le lot)	**60 € (le lot)**

- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le